

Le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe.

On parle de **décrochage scolaire** lorsqu'un élève quitte l'institution scolaire, abandonne ses études, arrête le cursus en cours.

La définition du « décrochage » se rapproche de celle de « déscolarisation », « d'échec scolaire ». Derrière ces questions de vocabulaire, se trouvent des phénomènes variés comme *rupture scolaire*, *démobilisation scolaire*...

Le phénomène génère des dégâts humains et sociaux considérables et il interroge l'institution scolaire dans ses missions essentielles : garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chacun puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Prévention du décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage est une priorité nationale absolue. Au niveau européen, elle fait partie des indicateurs de la qualité et de l'efficacité d'un système éducatif.

Le décrochage, phénomène complexe, génère des dégâts humains et sociaux considérables. Il interroge l'institution scolaire dans ses missions essentielles : garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société. La lutte contre le décrochage scolaire implique que l'élève renoue avec les apprentissages qui lui sont proposés.

Tous les dispositifs sont mobilisés pour apporter une réponse individualisée et adaptée et personnaliser le parcours scolaire.

Priorités pour l'action

La prévention du décrochage implique la mobilisation de la communauté éducative. Elle nécessite au niveau de chaque établissement un repérage des élèves en risque de rupture du fait des difficultés qu'ils peuvent rencontrer : difficultés liées aux résultats scolaires, au contexte social ou familial, à l'orientation, à des problèmes de santé. Elle s'appuie sur les familles.

Le suivi rigoureux des élèves absentéistes constitue le premier levier pour l'action.

Mobiliser la communauté éducative

Mise en place d'un suivi spécifique

Les systèmes de suivi permettant de croiser les compétences des différents professionnels de la communauté éducative sont favorisés : groupes d'aide à l'insertion, cellules de veille, groupes de suivi. L'objectif est de mieux comprendre la situation individuelle de l'élève concerné et de coordonner l'action éducative de chacun. Les familles sont associées.

Surveillance des phases de transition

Les phases de transition sont à surveiller, notamment le passage de la 3^e à la seconde. L'objectif est qu'aucun élève ne se trouve sans solution à l'issue des procédures d'affectation. Pour les élèves de plus de 16 ans, la responsabilité du chef d'établissement est pleine et entière durant l'année qui suit la sortie de l'établissement.

Implication des partenaires de l'École

La recherche de solutions implique souvent des partenaires. S'agissant des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans, elle gagne à s'exercer dans un cadre multi partenarial bénéficiant d'une coordination locale des actions mises en place par la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale et par tous les autres partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Surveiller l'absentéisme

Le suivi des élèves absentéistes relève de la pleine responsabilité de l'Éducation nationale. Les parents sont alertés dès la première absence. Si la situation perdure, une action spécifique est rapidement entreprise, si nécessaire avec les partenaires : assistante sociale, actions éducatives en milieu ouvert, aide éducative à domicile, éventuellement associations mises en place par les collectivités territoriales. Des médiateurs de réussite scolaire recrutés par les établissements sous statut de contrat aidé participent à la prévention de l'absentéisme, en particulier dans les établissements les plus exposés à ce phénomène ■

La lutte contre l'absentéisme scolaire constitue une priorité. L'assiduité s'impose à tous et constitue la condition première de la réussite et de l'insertion. Au-delà des actions présentées dans la circulaire interministérielle du 18 décembre 2008 relative à la mise en œuvre des décisions du comité interministériel des villes du 20 juin 2008, le ministère de l'Éducation nationale met en place trois dispositifs qui doivent être soutenus, suivis et évalués :

- ▶ **les médiateurs de réussite scolaire** : les 3000 médiateurs de réussite scolaire déjà recrutés ont fait l'objet d'une évaluation en septembre 2010. Sur la base de cette évaluation, leur nombre sera porté à 5000 à la rentrée 2010.
- ▶ **l'application nationale informatisée** : pour permettre aux établissements scolaires de mieux repérer et de suivre les élèves déscolarisés (application exploitée depuis 2009).
- ▶ **l'échange d'information** : conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 5 mars 2007, les maires sont destinataires des signalements relatifs à l'absentéisme.

Garantir le droit à l'égalité des chances est pour l'Ecole une obligation : elle doit assurer la réussite de tous les élèves. L'Ecole contribue à l'égalité des chances à travers des programmes d'enseignement et des examens nationaux. Elle le fait en même temps en apportant des réponses différenciées aux difficultés d'apprentissage. Elle le fait enfin à travers son offre de formation continue pour adultes.

Repérer et aider les élèves en risque de rupture : des leviers pour l'action

Les situations renvoyant à un phénomène de décrochage peuvent être définies selon trois profils :

- ▶ le premier profil retenu est celui des élèves décrocheurs au sens strict, soit ceux qui ne se présentent plus dans leur établissement sans que leur situation puisse être justifiée ou ceux qui, bien connus de l'institution ou de ses partenaires, sont en rupture durable de scolarisation
- ▶ le deuxième profil renvoie au risque de décrochage couru par les élèves qui expriment un important absentéisme susceptible de nuire à leur réussite scolaire
- ▶ le troisième profil renvoie à une perspective de prévention, l'attention sera portée sur les passages de la classe de 3^e à celle de seconde, notamment professionnelle, ainsi que sur les décisions d'exclusions temporaires et définitives prises par les établissements.

Dès le début de l'année 2010, les établissements ont engagé la lutte contre le décrochage à l'échelle locale. Celle-ci doit prévoir le repérage quotidien des situations individuelles et de rapides réponses à ces dernières. De plus, ces initiatives ne doivent pas perdre de vue la prévention du phénomène à l'échelle du quartier.

Pour y parvenir, les établissements peuvent s'appuyer sur différentes instances et différents personnels :

- ▶ les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative
- ▶ les délégués du préfet, mobilisés sur la question du décrochage scolaire
- ▶ les médiateurs de la réussite scolaire
- ▶ la désignation d'un pilote dont l'action sera précisée par une lettre de mission.

Le but étant de définir des objectifs locaux, de préciser les modalités et les critères d'évaluation.

Il s'agit également de définir un dispositif local de prévention du décrochage et d'accompagnement des jeunes décrocheurs, en veillant à élaborer une convention de partenariat précisant les conditions de partage et d'échange des informations au sein de cette instance afin de conforter les pratiques et d'assurer une qualité professionnelle des interventions.

Il est conseillé de solliciter :

- ▶ les missions générales d'insertion (MGI) comme les missions locales
- ▶ les dispositifs de la deuxième chance, dont les écoles 2^e chance (E2C) ainsi que les établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE), notamment pour les élèves les plus âgés

de renforcer

- ▶ les liens avec le monde de l'emploi : banques de stages, incitations aux métiers en alternance, découverte professionnelle, plates-formes d'information pour l'orientation choisie
- ▶ le développement des formes de tutorat ou de parrainage social qui prendront appui sur le principe de l'adulte référent.

D'une manière plus générale, il faut veiller à maintenir ou restaurer un lien avec les familles. L'aide à la parentalité constitue en effet un levier essentiel pour la réussite ou l'échec des solutions offertes au jeune. Dans cette perspective, la lutte contre le décrochage doit nécessairement favoriser l'émergence d'un nouveau mode de coopération avec les parents.

La circulaire de rentrée (circulaire n°2009-068 du 25 mai 2009 au B.O. n° 21) met en avant la priorité pour lutter contre le décrochage et précise que le suivi des élèves absentéistes relève de la pleine responsabilité de l'Education nationale. Dans ce cadre, trois points sont énoncés :

- ▶ la lutte contre l'absentéisme : phases d'alerte et mise en place de solutions individuelles
- ▶ les nouveaux médiateurs de la réussite scolaire qui travaillent sous la supervision des conseillers principaux d'éducation et en relation avec les assistants de service social
- ▶ toutes les initiatives à mettre en place et les dispositifs à développer (PPRE, accompagnement éducatif, liaison avec l'apprentissage, personnalisation de parcours, etc). La recherche de solution implique inévitablement un travail de coordination local tant au niveau de la mission générale d'insertion de l'Education nationale que des autres partenaires de l'insertion ■

Cette thématique a réuni les animateurs de districts et les coordinateurs de bassins du département lors d'un conseil du 2nd degré

Le Conseil du 2nd degré, réuni le 10 décembre 2009 à l'ENSAM de Lille sous la présidence de Jean-Pierre Polvent, inspecteur d'académie du Nord, avait pour thème : la prévention du décrochage scolaire.

La réflexion a été alimentée par trois séries de témoignages successives, consacrées aux dispositifs expérimentés en collège, en lycée, et aux partenariats entre l'Éducation nationale, la Police et la Justice.

Pascal Dupuich, principal au collège Nadaud à Wattrelos, Bertrand Segard, principal du collège Sévigné à Roubaix, Brigitte Carton, principale du collège Anne Franck à Roubaix, Christophe Nerrand, proviseur adjoint au Lycée Eugène Thomas à Le Quesnoy, Marie-Pierre Dalbin, proviseure au Lycée Valentine Labbé à La Madeleine ont présenté les actions mises en œuvre dans leurs établissements pour contrecarrer le phénomène du décrochage scolaire, dont les déterminants sont multiples et complexes.

Luc Dewerte, officier de police référent à Roubaix, a, quant à lui, exposé les résultats du partenariat qui lie, depuis 7 ans, les établissements scolaires du district de Roubaix et les services de police de la ville.

Laurent De Caigny, Vice Procureur de la République, chef de la section des mineurs et de la famille, en réagissant aux témoignages des établissements puis en exposant ce que dit le droit à propos de la prévention de la délinquance, d'une part, et de la protection de l'enfance, d'autre part, a permis aux participants de mieux comprendre le rôle qu'entend jouer la Justice dans la prise en compte d'un phénomène qui constitue, comme l'a rappelé Gilles Grosdemange, inspecteur d'académie adjoint, une priorité interministérielle.

Cette dernière est notamment explicitée par l'instruction du 22 avril 2009, publiée au BOEN n° 23 du 4 juin 2009.

A partir des différents témoignages et des échanges auxquels ils ont donné lieu, on peut structurer les éléments de réflexion selon quatre dimensions :

- ▶ une dimension centrée sur l'individualisation,
- ▶ une dimension pédagogique,
- ▶ une dimension organisationnelle,
- ▶ une dimension partenariale.

Individualisation

La plupart des dispositifs expérimentés mettent l'accent sur l'individualisation de l'accompagnement des élèves concernés par le phénomène du décrochage. Dans le cadre de l'évaluation, il est souligné l'importance de porter un regard global sur l'élève,

intégrant des compétences non exclusivement scolaires. L'appui d'autres personnes ressources – de l'assistant d'éducation à l'assistante sociale, en passant par le psychologue – est perçu comme nécessaire pour une meilleure compréhension du parcours des décrocheurs, grâce à l'extériorité du regard porté sur la situation (notamment en ce qui concerne le psychologue). L'accent est également mis sur la notion d'estime de soi. Laurent De Caigny souligne que le passage à l'acte est souvent fondé sur la perception de soi comme un « vaut rien ».

Pour autant, ne faut-il pas se garder de la tentation du préceptorat ? En effet, la question reste posée de l'amélioration des performances scolaires, en lien d'ailleurs avec la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur évolution. Ce point avait été abordé spécifiquement par Serge Boimare lors de la Conférence du Nord de la veille.

Pédagogie

L'individualisation des parcours, pour les décrocheurs, amène à se demander si le dispositif d'enseignement de droit commun est suffisant pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage. Il n'en demeure pas moins que les enseignants expriment parfois des réticences à s'engager dans un travail d'accompagnement qu'ils considèrent comme essentiellement social. Il convient de rappeler, à cet égard, que le Code de l'Éducation prescrit que « le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ». L'étendue de ce droit relativise donc le sentiment exprimé par les enseignants.

Quoi qu'il en soit et malgré l'optimisme relatif des acteurs impliqués dans les dispositifs décrits, la question reste actuellement entière de l'identification des processus d'enseignement/apprentissage et de l'évaluation de leur efficacité. Une approche trop exclusivement systémique, mettant en relation un constat de départ exprimé en termes de besoins des élèves et d'élaboration de réponses ad hoc, ne semble pas suffire, en tout état de cause, à résoudre toute la diversité des situations de décrochage.

Organisation

L'objectif fixé à l'institution scolaire est de réduire de 30 % sur trois ans le phénomène du décrochage. Il est, dès lors, nécessaire d'organiser l'action collective, en premier lieu en qualifiant et en quantifiant, avec des critères partagés, le phénomène. De ce point de vue, on ressent la nécessité de formation pour les acteurs à un échelon dont la pertinence est à déterminer : bassin, district, établissement ? Une première approche doit consister en la définition d'un phénomène qui s'exprime sous

des formes multiples, comme les témoignages l'ont montré. Le décrochage est, en effet, la conséquence de déterminants divers, toujours agencés de manière singulière. Peut-on, pour ne prendre qu'un exemple, traiter de la même manière celui qui découlerait d'une sorte d'errance scolaire, celui qui, par sa perturbation chronique, met à mal la classe voire l'établissement, ou encore celui qui conclut un long parcours d'échecs ? Pour répondre à ces questions et agir contre le phénomène, les équipes témoins ont, chacune à leur façon, envisagé les dimensions du cadre dessiné par leur dispositif, du temps nécessaire à son déploiement (celui de l'élève comme celui des autres acteurs), des lieux spécifiques, l'objectif visé étant le retour dans une classe. Pourtant des difficultés peuvent perdurer, qui excèdent la dimension formelle de l'organisation. Il faut ainsi veiller à ce que les équipes ne s'épuisent pas et que le pilotage soit visible et lisible (rôle de l'équipe de direction). Eviter également la déscolarisation institutionnelle et se défaire d'une part de responsabilité en interpellant une institution judiciaire qui, de son propre aveu, ne possède pas de baguette magique.

Partenariats

Le partenariat avec la police dans le district de Roubaix fait figure de modèle. Pour Luc Dewerte, son succès résulte essentiellement de la réactivité et de la disponibilité des deux officiers référents affectés au dispositif. Ce serait le facteur humain qui jouerait le rôle catalyseur principal entre deux institutions qui ont peu l'habitude de se côtoyer. De fait, on observe l'émergence et la pérennisation d'une dynamique de la confiance réciproque dans la mesure où la collaboration repose sur :

- ▶ une méthode de travail élaborée ensemble par les acteurs,
- ▶ une traduction partagée des situations à traiter,
- ▶ ainsi qu'un langage commun, de sorte que chacun conserve sa compétence propre.

Si tous s'accordent sur la nécessité de coordonner l'action des différentes institutions – Laurent De Caigny se déclare disponible à cet égard – force est de constater que la question de l'articulation entre les unes et les autres n'est pas simple. Ainsi, le rappel par le Vice Procureur de la République de l'arsenal législatif et réglementaire existant exprime-t-il une rationalité qui, pour éminemment recevable qu'elle soit, ne correspond pas totalement à celle de l'institution éducative.

Le sujet se complexifie, par ailleurs, en proportion du nombre des acteurs potentiellement concernés - au nom des deux lois du 5 mars 2007, relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance -, du président du Conseil général au maire par exemple. On constate, en effet, que souvent deux institutions peuvent faire la même chose en s'ignorant mutuellement. L'animateur de district, chargé de gérer l'absentéisme lourd, peut en éprouver un fort sentiment d'isolement.

En définitive, si l'on souhaite que la loi républicaine ne s'arrête pas à la porte des établissements, la constitution d'un réseau interinstitutionnel s'avère être une nécessité. Dans son domaine de compétence propre, l'Education nationale, quant à elle, ne peut pas dissocier le traitement du décrochage scolaire de la réussite éducative, dont l'acte pédagogique reste la pièce maîtresse. A cet égard, dans sa conclusion des travaux, Jean-Pierre Polvent, inspecteur d'académie du Nord a invité les établissements à faire preuve de créativité en s'accordant, pour traiter le phénomène du décrochage, toute la souplesse nécessaire ■

Ressources



CRDP
NORD - PAS-DE-CALAIS

Élèves décrocheurs / raccrocheurs
CRDP Pays de la Loire - 2008

Mon enfant perd pied en classe
De Bock université - 2007

Aider l'enfant en difficulté scolaire
Odile Jacob - 2006

L'absentéisme scolaire : du normal au pathologique
Hachette - 2006

La nouvelle revue de l'AIS n°24 : décrochage scolaire et déscolarisation
CNEFEI - 2003

SYMSEr Système mutualisé de suivi des élèves en région

Un outil facilitant la prévention du décrochage et sa remédiation :
une des contributions de l'académie de Lille au Plan d'accompagnement
régional et territorial pour l'avenir des jeunes (PARTAJ).

Les objectifs :

- ▶ Mieux connaître le décrochage scolaire et ses conséquences : repérage des diverses situations, suivi et prise en charge des jeunes concernés.
- ▶ Développer au sein des établissements scolaires une véritable culture de prévention du décrochage et d'aide à l'insertion des jeunes.
- ▶ Réduire le nombre de jeunes sans solution de formation ou d'emploi par une meilleure coordination et mobilisation des acteurs en interne du système éducatif.
- ▶ Ouvrir un espace de coopération avec les partenaires externes de façon à assurer une meilleure articulation et offrir une plus large palette de solutions.

Les actions :

Réalisation d'un outil informatique permettant à chaque établissement :

- ▶ de repérer les élèves décrocheurs et les motifs de décrochage en fin d'année scolaire comme en cours d'année
- ▶ d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes avec l'aide des centres d'information et d'orientation (CIO) et de la Mission Générale d'Insertion
- ▶ de cibler les décrocheurs non diplômés, sans solution de formation ni d'emploi
- ▶ de faciliter la coordination des acteurs sur la recherche effective de solutions pour ce public
- ▶ à terme, développer les interfaces avec les systèmes d'information des principaux partenaires (centre de formation d'apprentis, missions locales, pôle emploi, enseignement agricole ...) de façon à rendre encore plus performant le repérage, le suivi et la proposition de solutions ■

Un plan d'action pour l'avenir des jeunes Le Nord - Pas de Calais mobilisé

Une convention d'objectifs a été signée le 9 juillet 2009 en présence du haut commissaire à la jeunesse, par le préfet de région, le président du Conseil régional et le recteur de l'académie de Lille.

Trois axes prioritaires ont été développés:

- 1 . l'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers :** une information plus adaptée pour les jeunes et leur famille, une prévention sur les orientations non choisies, une possibilité de réorientation et une meilleure coordination des structures existantes ;
- 2 . le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi :** une politique de prévention des sorties conduite par l'académie qui prend appui sur le logiciel SYMSEr pour le repérage des « décrocheurs » et le suivi individualisé des jeunes ;
- 3 . la sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs :** des territoires bien définis, expérimentaux, qui unissent toutes les forces des acteurs de terrain dans un véritable partenariat.

Toutes les ressources humaines sont mobilisées pour faciliter l'insertion par

- ▶ le développement de l'alternance
- ▶ la promotion des dispositifs de deuxième chance
- ▶ l'aide à l'insertion

et pour ces objectifs, dans chaque territoire,

- ▶ un comité de pilotage
- ▶ un chef de projet territorial
- ▶ des équipes locales.



Prévenir la rupture : le décrochage scolaire et les sites de référence

Obligation scolaire et assiduité

- **Les manquements à l'obligation scolaire**
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000020/0000.pdf>
Le rapport du groupe de travail piloté par Luc Machard et installé le 1^{er} octobre 2002 au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées.
- **Contrôle et promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire**
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/14/MENE0400620C.htm>
Bulletin officiel n° 14 du 1^{er} avril 2004 : Le rôle de l'école ou de l'établissement dans le contrôle des absences.

Aide à l'élève en situation de décrochage

- **Le site de la prévention du décrochage scolaire**
<http://www.etab.ac-caen.fr/preventiondudecrochage/>
Ce site témoigne d'un projet mutualisé de prévention de l'échec scolaire dans l'académie de Caen. Les références, documents et outils qu'il propose peuvent aider à la mise en œuvre de projets.
- **Prévenir les ruptures scolaires**
http://formation.ac-bordeaux.fr/formation/pdf/st_cricaq.pdf
Descriptif (2003) d'une action innovante de formation dont l'objectif est de prévenir, dans les collèges et les lycées professionnels, les sorties du système éducatif sans qualification.
- **Prévenir la rupture scolaire**
<http://eduscol.education.fr/D0039/rupture-scolaire.htm>
L'école en France a pour vocation d'accueillir tous les enfants et de leur permettre l'accès au savoir. Face aux problèmes d'absentéisme et de démotivation, des dispositifs ont été mis en place.
- **La prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement du jeune décrocheur**
<http://www.sscipd.interieur.gouv.fr/index.php?nav=1-68&headingid=68&articleid=231>
Le texte, en lien avec les expériences de terrain qui sont répertoriées sous le terme d'annexes, se veut une contribution destinée à mettre en valeur la mobilisation de tous les acteurs.

Les dispositifs relais

- **Dispositifs-relais et École ouverte**
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000684/0000.pdf>
Le rapport présente le cadre institutionnel et la couverture du territoire par ces dispositifs. Il analyse leur fonctionnement et en effectue le bilan avant de proposer des pistes d'amélioration.
- **Les dispositifs relais**
<http://www.eduscol.education.fr/relais/default.htm>
Dossier de la Direction générale de l'enseignement scolaire sur les dispositifs relais (classes et ateliers), dispositifs spécifiques rattachés à un collège pour rescolariser, resocialiser les collégiens.
- **Dispositifs relais : organisation et pilotage des dispositifs relais**
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602165C.htm>
Cirulaire n° 2006-129 du 21 août 2006 : les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.
- **Pilotage et accompagnement des dispositifs relais : classes relais et ateliers relais**
<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/21/MENE0301107C.htm>
Cirulaire n° 2003-085 du 16 mai 2003 : Rappel des objectifs assignés aux dispositifs relais (lutte contre l'échec scolaire et prévention de la marginalisation sociale) et précisions relatives aux modalités de mise en œuvre de ces dispositifs.
- **Convention cadre et cahier des charges relatifs aux ateliers relais**
convention du 2 octobre 2002
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/10/MENS0202207X.htm>
Convention du 2 octobre 2002 : Pour diversifier les partenaires, il est apparu nécessaire de faire appel à la riche ressource des associations proches de l'Éducation nationale [...] ainsi est née une nouvelle forme de classes relais.
- **Classes relais en collège : circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998**
<http://www.education.gouv.fr/bo/1998/25/ensel.htm>
Ce texte précise le rôle de ces classes relais, leur organisation pédagogique, leur pilotage. Il s'agit de créer un accueil temporaire spécifique pour les élèves concernés.
- **Classes relais : circulaire n° 99-147 du 4 octobre 1999**
<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/1007/MENE9902091C.htm>
Complète la circulaire du 12 juin 1998, précisant le rôle de ces classes relais, leur organisation pédagogique, leur pilotage. Celle-ci ajoute des contacts possibles avec les milieux professionnels.
- **Réseau Relais : lettres d'information à destination des acteurs des dispositifs relais**
<http://cas.inrp.fr/CAS/publications/reseau-relais>
Lettres d'information à destination des acteurs des dispositifs relais : textes officiels, actualités de la recherche scientifique, enquêtes, actualités professionnelles, échanges de pratiques...

Relations école - collectivités territoriales : de la veille éducative aux dispositifs de réussite éducative

- **Centre académique de ressources pour l'égalité des chances académie de Bordeaux**
<http://carec.ac-bordeaux.fr/veille/default.asp?id=5&loc=Les ZEP et REP de l'académie de Bordeaux. Ressources pédagogiques.>
- **Les dossiers thématiques : dispositif de réussite éducative**
<http://www.resovilles.com/pages/nos-publications/les-dossiers-thematiques/les-dispositifs-de-reussite-educative.php>
La réussite éducative dans le plan de cohésion sociale et la loi sur l'égalité des chances ; les textes officiels concernant les DRE ; contributions d'acteurs des politiques éducatives territoriales...
- **La veille éducative et les dispositifs de réussite éducative**
<http://www.andev.com.fr/dossier38.html>
Le dispositif de veille éducative vise les jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification, parfois en cours de scolarité obligatoire. Il s'agit d'une démarche de prévention.
- **Veille éducative - avril 2002**
<http://www.ville.gouv.fr/?Veille-educative-avril-2002>
La démarche de veille éducative est née d'une volonté de répondre à la rupture scolaire en coordonnant les intervenants éducatifs et sociaux et les responsables des collectivités territoriales.
- **Plan Espoir Banlieues : décrochage scolaire**
<http://www.education.gouv.fr/cid23326/menb0801025c.html>
Bulletin officiel n°1 du 1^{er} janvier 2009 : mise en œuvre des décisions du Comité interministériel des villes du 20 juin 2008
- **La politique de la Ville : éducation**
<http://www.ville.gouv.fr/spip.php?rubrique111000026>
Site de présentation de la politique de l'État mise en place dans les villes en faveur de l'égalité des chances dans les zones sensibles. Réduire les inégalités en matière éducative, un enjeu essentiel.

Le décrochage scolaire ou la construction d'un problème social

- **lycéens décrocheurs raccrocheurs d'école**
<http://www.ac-nantes.fr:8080/ia72/commun/telechargements/EduSartre/references/lycdecrac2005.pdf>
Les processus de déscolarisation peuvent prendre différentes formes. Le décrochage de l'intérieur des élèves scolarisés, en particulier en lycée constitue souvent une étape des ruptures scolaires.
- **Programme interministériel de recherches sur "les processus de déscolarisation"**
<http://cisad.adc.education.fr/descolarisation/>
Appel à projet interministériel de novembre 1999 et rapports des 12 équipes sélectionnées visant à saisir l'ampleur et les variations du phénomène de "déscolarisation" et repérer les différents processus.
- **La lettre de la VST : Sorties sans diplôme et inadéquation scolaire**
<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/pdf/juin2007.pdf>
Dossier de la Cellule Veille scientifique et technologique de l'INRP consacré aux sorties sans diplômes et à l'inadaptation scolaire : données, décrochage et inadéquation, dispositifs de prévention.

Bibliographies thématiques sur le décrochage scolaire

- **Prévention du décrochage scolaire : bibliographie**
<http://cas.inrp.fr/CAS/ressources/prevention-decrochage-scolaire/bibliographie>
Sélection d'ouvrages, de revues et de travaux de recherches à destination des acteurs éducatifs concernés par le décrochage scolaire.
- **Bibliographie : déscolarisation et dispositifs relais**
<http://www.cnetei.fr/descol/francais/biblio.htm>
Ouvrages, articles de périodiques et mémoires professionnels.
- **Prévenir le décrochage scolaire : ressources documentaires et pédagogiques**
http://www.ac-creteil.fr/zepprep/dossiers/decr_biblio.html
Une liste de ressources documentaires proposée à l'occasion d'une journée académique des réseaux d'éducation prioritaire (REP) consacrée à la prévention du décrochage scolaire.
- **Déscolarisation au collège**
<http://crdp.ac-dijon.fr/IMG/pdf/descol.pdf>
Bibliographie sur la déscolarisation au collège : études d'ensemble ; connaissance des processus de déscolarisation ; actions et dispositifs contre les ruptures scolaires ; dispositifs relais ; sites Web.
- **Bibliographie thématique : le décrochage scolaire**
<http://www.esen.education.fr/ressources-par-type/detail-d-une-ressource/?idRessource=158&cHash=890a9119a1&p=1&mtsCles=d%9Ecrochage>
Bibliographie sur le décrochage, la déscolarisation, les dispositifs et expériences de lutte contre le décrochage scolaire.